

Université Montesquieu Bordeaux IV

**Concours externe
Adjoint Technique de Recherche et Formation
BAP I : gestion scientifique et technique
Session 2002**

**Epreuve écrite d'admissibilité
Durée : 2 heures – coefficient 3**

**Vendredi 6 septembre 2002
de 14h00 à 16h00**

Question n°1 : (4 points)

Organisation d'une université :

- le président de l'université : désignation et attributions (2 points)
- les trois conseils centraux de l'université : composition – mode de désignation des membres – compétences (2 points)

Question n°2 : (1 point)

Organisation de la France : qui est nommé en conseil des ministres ?

- le préfet
- le maire
- le président du conseil régional
- le sénateur

Question n°3 : (4 points)

Vous êtes affecté(e) dans une université . Votre supérieur hiérarchique vous demande de préparer un projet de commande pour équiper votre poste de travail. Vous préciserez en particulier le matériel informatique nécessaire ainsi que les logiciels de bureautique.

Question n°4 : (3 points)

Votre supérieur hiérarchique vous demande de transmettre un document à l'intérieur de l'université. Quelle(s) méthode(s) et quel(s) matériel(s) allez-vous utiliser ?

906937

2002_i_c_act_aide_gest_scient_tech_bordeaux4.pdf

Question n°5 : (4 points)

Dans la cadre du réaménagement d'une salle de cours, vous devez calculer le montant en T.T.C. de la commande du mobilier nécessaire selon les précisions suivantes :

- 20 tables à 150 € H.T.
- 20 chaises à 35 € H.T.
- 1 bureau pour l'enseignant à 250 € H.T.
- 1 fauteuil pour l'enseignant à 135 € H.T.
- 1 tableau mural à 600 € H.T.

Le taux de T.V.A. est à 19,6%.

Le fournisseur accorde une remise sur le prix hors taxe de 7% pour les 20 tables et les 20 chaises, et une remise sur le prix hors taxe de 9% pour les autres articles.

Question n°6 : (4 points)

Un chercheur étranger se présente à votre bureau et vous demande où a lieu le colloque sur les Technologies d'Information et de Communication :

- 1) vous le renvoyez à l'accueil
- 2) vous l'accompagnez même si vous n'êtes pas directement impliqué(e) dans l'organisation de ce colloque
- 3) vous cherchez les informations concernant ce colloque afin de renseigner votre interlocuteur.

Expliquez brièvement votre choix.

Université Montesquieu Bordeaux IV

Concours externe ADT BAP I : « Aide en gestion scientifique et technique »

Épreuve professionnelle

I. Remettre en forme le texte selon les indications suivantes :

1. Présentation du texte : justifier le texte, définir l'alinéa à 1,5cm, marge droite 3,5cm, gauche 2,5 cm, haut et bas 2cm.
2. Format titre : Times New Roman, taille 19, gras, centré
3. Retrouver les sous-titres. Format des sous-titres : Verdana, Taille 10, petites capitales

II. Retrouver les mots manquants signalés par « ... »

III. Dans le paragraphe « Orientation des élèves » : rétablir les italiques des morceaux de phrase placés entre guillemets.

IV. Envoyer ce texte par mél, en fichier attaché, aux adresses suivantes et accompagné d'une courte note de présentation tenant lieu de « bordereau de transmission » dans le corps du mél.

adtech01@montesquieu.u-bordeaux.fr

adtech02@montesquieu.u-bordeaux.fr

adtech03@montesquieu.u-bordeaux.fr

V. Utilisez un format de transfert de fichier lisible par des versions différentes de Word.

900939

Les régions souhaitent une plus forte décentralisation de l'éducation

(...)

La quasi-totalité des régions veulent accroître leurs responsabilités en matière éducative et sont prêtes à expérimenter de nouvelles compétences. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée par *Le Monde* auprès des 22 présidents de région alors que le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, doit préciser, mardi 24 septembre, devant les recteurs et les inspecteurs d'académie, ses orientations en matière de décentralisation pour l'éducation nationale. D'ores et déjà, le ministre de la jeunesse et de l'éducation, Luc Ferry, et son ministre délégué à l'enseignement « ... », Xavier Darcos, ont prévenu que le recrutement des enseignants, les programmes et les diplômes scolaires resteraient en dehors du champ de l'expérimentation. Vingt présidents de conseil régional sur vingt-deux ont répondu à nos questions.

Construction des universités : C'est une des revendications fortes des régions : obtenir la responsabilité de la construction des établissements universitaires.

* *Depuis la mise en œuvre du plan Université 2000 [en 1992], les régions sont devenues des acteurs à part entière dans la programmation et la réalisation des structures d'accueil universitaires, qui relèvent pourtant, au regard de la loi, de l'exclusive compétence de l'Etat*", souligne Jacques Blanc, président (UMP-DL) du conseil régional Languedoc-Roussillon, pour expliquer sa volonté d'obtenir cette compétence. (...)

Plusieurs régions veulent aller au-delà de la seule construction des bâtiments. Elles souhaitent définir l'offre de formation dans l'enseignement supérieur. Rhône-Alpes est certainement la plus ambitieuse en la matière : elle revendique *"la responsabilité de l'élaboration de la CARTE DES FORMATIONS supérieures avec le financement et le fonctionnement des établissements"*. L'Alsace et l'Aquitaine veulent pouvoir, de leur côté, définir la carte de l'enseignement supérieur professionnalisé (BTS, IUT, IUP). Ces aspirations risquent néanmoins de se heurter aux présidents d'université. Dès juillet, la Conférence des présidents d'université (CPU) a déclaré son hostilité *"à tout transfert de tutelle vers les régions"*.

Formation professionnelle Plusieurs présidents de région veulent obtenir la responsabilité pleine et entière de la formation professionnelle. Les régions disposent déjà d'une compétence générale mais l'Etat a conservé la responsabilité des formations en direction de certains publics (les plus en difficulté notamment). C'est sur cette distinction que veulent revenir ces régions en proposant de piloter la totalité de la formation professionnelle. Champagne-Ardenne, par exemple, suggère de prendre en charge les dispositifs déjà existants pour les demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, de courte ou de longue durée. La Haute-Normandie, l'Ile-de-France, le Languedoc-Roussillon, PACA, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes souhaitent également être les seules compétentes sur ce dossier. *"Toutes les décisions sur la formation professionnelle doivent être prises au niveau régional"*, note Elisabeth Morin (app. UMP), qui a remplacé Jean-Pierre Raffarin à la tête de Poitou-Charentes. La Lorraine propose de son côté la transformation des rectorats en établissements publics afin, selon Gérard Longuet (UMP-UDF), de *"régionaliser la relation qui existe entre la formation professionnelle et l'emploi en Lorraine"*.

Orientation des élèves Les régions se préoccupent de l'information et de l'orientation des collégiens et lycéens. L'Alsace propose ainsi de créer un établissement public ou d'une agence associant notamment la région, le rectorat, l'ANPE. L'Aquitaine se prononce en

faveur d'un "institut régional de l'orientation et des métiers". Les Pays de la Loire suggèrent de transférer aux régions "la responsabilité et la gestion des organismes chargés de l'information sur les filières et les métiers (Onisep, CIO)". La Bourgogne (dès 2003) et la Basse-Normandie sont également candidates. "C'est un sujet sur lequel il est difficile de défendre l'action de l'Etat tant celle-ci paraît médiocre", note un spécialiste du dossier au ministère de l'éducation.

Carte des formations Où choisit-on d'implanter un lycée ? Quelles filières met-on en place ? Qui décide de cette carte des formations ? Les régions, qui financent les constructions, sont déjà chargées de réaliser un schéma prévisionnel des formations. L'Alsace, Champagne-Ardenne et les Pays de la Loire revendiquent un rôle accru pour mieux coller aux besoins de l'économie locale. Mais une décentralisation complète de ce dossier n'est pas envisageable : l'Etat conservera en effet la maîtrise de la nomination des enseignants dans les établissements.

Gestion des personnels d'entretien des lycées les régions étant déjà compétentes en matière de construction et d'entretien des « ... », la décentralisation de la gestion des personnels techniques et administratifs (Atoss) des lycées constitue une des pistes de réflexion du gouvernement. Certaines régions le réclament clairement, comme le Nord - Pas-de-Calais, d'autres l'envisagent, comme l'Alsace. Quelques-unes sont beaucoup plus réticentes. Midi-Pyrénées, par exemple, se déclare a priori opposée. *"La discussion ne pourrait en effet être engagée que si, a priori, l'Etat acceptait la mise à niveau des effectifs et un débat contradictoire afin qu'un accord préalable soit établi avec la communauté éducative"*, affirme Martin Malvy, président (PS) du conseil régional de Midi-Pyrénées, en référence aux oppositions des syndicats sur le principe d'un transfert des personnels.

LE PRÉALABLE FINANCIER Sur l'ensemble de ces sujets, les régions posent systématiquement une condition : que l'expérimentation de nouvelles compétences s'accompagne de transferts financiers correspondants. Les conseils régionaux gardent en effet un souvenir amer, sur le plan budgétaire, de la décentralisation des années 1980. Les dotations versées par l'Etat aux collectivités n'ont pas suivi la hausse des dépenses consacrées par les régions à la construction et à la rénovation des lycées. Prudentes, les régions demandent donc presque systématiquement la réalisation d'audits ou d'états des lieux pour évaluer l'importance des futures dépenses avant tout transfert.